



Commune  
de  
**Rubrouck**

59285

Tél. 03 28 43 03 83  
Fax 03 28 43 05 67

Le 12 juin 2020 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

**Présents :**

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, C. BECK, K. NEFFE, adjoints.
- L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, G. LANGLOIS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN,; conseillers municipaux.

**Excusés :** O. WIART

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Date de la convocation : 3 juin 2020

Le conseil municipal désigne JC. PONSIN comme secrétaire de séance.

**1) Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 31 janvier 2020.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2) Mise en place des commissions communales**

Le conseil municipal peut créer à sa convenance des commissions permanentes ou temporaires dans les domaines de son choix. Le Maire est président de droit de chaque commission mais peut être remplacé par un vice-président. Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place quatre commissions communales dont voici les compositions :

- VOIRIE ET RESEAUX : Luc EVERAERE, Maire, Président ; Didier DEWYNTER, 1er Adjoint, Vice-président ; Arnaud DEBRUYNE ; Benjamin FOULON ; Abel IOOS ; Jean-Christophe PONSIN ; conseillers municipaux,
- BATIMENTS ET CADRE DE VIE : Luc EVERAERE, Maire, Président ; Pascal LICOUR, 2ème Adjoint, Vice-président ; Benjamin FOULON ; Abel IOOS ; Pierre NOVELLE ; Olivier WIART ; conseillers municipaux,
- JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES : Luc EVERAERE, Maire, Président ; Kévin NEFFE, 3ème Adjoint, Vice-président ; Laëtitia BOUCKAERT ; Guillaume LANGLOIS ; Véronique POLLET ; conseillers municipaux,
- COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE : Luc EVERAERE, Maire, Président ; Constance BECK, 4ème Adjoint, Vice-présidente ; Laëtitia BOUCKAERT ; Guillaume LANGLOIS ; Pascal LICOUR ; Kévin NEFFE ; Pierre NOVELLE ; conseillers municipaux,

Le conseil décide également de nommer :

- Didier DEWYNTER et Jean-Christophe PONSIN, titulaires et Arnaud DEBRUYNE et Frédéric DEKEISTER, suppléants, à la commission communale des impôts directs. Ils seront associés à 8 autres personnes issues de la population rubrouckoise et des alentours.
- Kévin NEFFE, Constance BECK, Pascal LICOUR, Frédéric DEKEISTER et Véronique POLLET au centre communal d'action sociale. Ils seront associés à 5 autres personnes issues de la population rubrouckoise.
- Didier DEWYNTER, Pascal LICOUR et Frédéric DEKEISTER, titulaires, et Jean-Christophe PONSIN, Arnaud DEBRUYNE et Benjamin FOULON, suppléants, à la commission d'appel d'offres.
- Bénédicte PAUWELS et Sylviane EMILE à la commission électorale.
- Luc EVERAERE et Constance BECK à la fondation Van Kempen et à son association de gestion.
- Kévin NEFFE comme « correspondant défense ».
- Véronique POLLET pour la gestion des locations des salles communales.

### **3) Désignation des représentants au niveau intercommunal**

Monsieur le Maire rappelle que les représentants à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure sont d'office le Maire, titulaire, et le Premier Adjoint, suppléant.

Le conseil procède ensuite à la désignation des représentants communaux suivants :

- Kévin NEFFE, titulaire, et Pierre NOVELLE, suppléant, au Sirom Flandres Nord
- Didier DEWINTER, Kévin NEFFE, titulaires et Benjamin FOULON, Luc EVERAERE, suppléants au SIECF,
- Luc EVERAERE au SIDEN-SIAN.

### **4) Compte administratif 2019**

Pour l'exercice 2019, la section de fonctionnement comporte un excédent de 67 866.11 € et la section d'investissement présente un solde négatif de 207 661.79 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **5) Compte de gestion 2019**

Le conseil constate la concordance du compte de gestion avec le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### **6) Affectation du résultat**

Compte tenu du résultat antérieur et des restes à réaliser, le résultat disponible est de 55 864.41 €.

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2019 au budget primitif 2020.

### **7) Vote des taux d'imposition**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux et adopte donc les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : *sans objet*
- Taxe foncière sur le bâti : 9.03 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 41.43 %

Ainsi, le produit fiscal attendu s'élèverait à 92 717 €, auxquels s'ajouteront les 82 156€ de la taxe d'habitation versés par l'Etat sous forme de dotation.

### **8) Budget Primitif 2020**

Avec le résultat ci-dessus et les subventions qu'il reste à percevoir, l'investissement possible en 2020 tournera autour de 210 000€.

Ont déjà été décidés et engagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier : les travaux à l'école, les travaux urgents de l'église, la vidéosurveillance, l'aire de loisirs (revêtement du parking, stockage des déchets), des travaux au cimetière et des nouvelles imprimantes à l'école.

Est décidé en conseil l'acquisition d'un tableau numérique, 3 PC, un rétroprojecteur et 2 appareils photo pour l'école. 6 000€ de dépense financés à 50% par l'Etat.

Sont repoussés :

- l'aménagement de l'étage de la médiathèque : une visite des locaux et une rencontre des membres de l'association Envie de lire sont nécessaires avant toute décision,
- l'achat d'un taille-haie hydraulique mécanisé,
- la poursuite des travaux à l'église : le lot menuiserie est plus important que prévu. Il sera intégré à la prochaine phase de travaux.

Dans les 2 ans à venir, l'endettement va considérablement baisser : le prêt des travaux de la mairie et celui à taux 0 de l'effacement du réseau au centre du village disparaîtront progressivement. 71 000€ seront alors à nouveau disponible pour investir. Le prêt pour l'aménagement du centre du village (17 000€/an) sera le seul en cours, et ce jusque 2035.

Le budget, adopté à l'unanimité, comprend deux sections qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

- 618 404.81 € pour la section de fonctionnement,
- 456 389.87 € pour la section d'investissement.

## **9) Subventions aux associations**

(Les élus intéressés aux différents votes n'y participent pas). Le conseil prend connaissance de toutes les demandes de subvention et décide leur attribution aux associations et organismes suivants :

- Amicale pour le don du sang : 100 €
- Les Amis de Guillaume : 700 €
- Association des Parents d'Elèves : 1 850 €
- Yser Houck : 500 €
- Idées et loisirs créatifs : 350 €
- Comité des Fêtes : 5 000 €
- Association Guillaume de Rubrouck : 3 600 €
- Arcade – Paysans ruraux et solidaires : 100 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers de Cassel : 150 €
- Union Sportive de l'Yser : 2 500 €
- CCAS : 0 €
- Association Envie de Lire : 1 914 €
- Société de chasse : 300 €
- 1001 pattes : 385 €
- Club Espérance : 400 €
- Cyclo du Mont Cassel : 200 €
- Amicale des sapeurs pompiers CIS de l'Yser : 350 €
- Flandre Aïkido : *(en attente de la demande)*

## **10) Fixation des tarifs des accueils de loisirs et de la cantine 2020-2021**

Le tarif du repas servi à la cantine est augmenté de 5cts pour passer à 2.90€ (8 voix pour 2.90€, 6 voix pour 2.95€). Il est préférable de suivre progressivement la hausse des repas du fournisseur (5.69% depuis 3 ans) plutôt que d'augmenter brusquement le tarif d'ici quelques années.

Les tarifs de l'accueil périscolaire et des accueils extrascolaires (hiver, printemps, été) restent inchangés (11 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre) comme les 5 dernières années.

## **Questions et informations diverses**

Le 7 mars dernier, 71 volontaires ont donné leur sang.

Une installation de méthanisation sera installée à Arnèke. Le gaz produit sera injecté dans la canalisation à l'Erskelbrugge. GRTgaz a donc présenté un plan pour le tracé de la canalisation qui passera le long de la RD11.

En janvier 2021, la population rubrouckoise sera recensée par l'INSEE. Il faudra désigner un coordonateur et recruter 2 agents recenseurs.

La séance est levée à 22 h 40.